



No de résolution
ou annotation



VILLE DE
Sainte-Catherine

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue le 18 décembre 2023, à 18 h, à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine, sous la présidence de M^{me} Jocelyne Bates, mairesse.

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Jocelyne Bates, mairesse
M^{me} Isabelle Morin, conseillère
M. Martin Gélinas, conseiller
M^{me} Annick Latour, conseillère
M. Sylvain Bouchard, conseiller
M. Michel Leblanc, conseiller

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

M^{me} Marie-Josée Halpin, directrice générale
M^{me} Laurence-Thalie Oberson, directrice générale adjointe
M^{me} Amélie Hudon, directrice du Service des communications
M^{me} Anne-Sophie Primeau, trésorière
M^e Audrey-Maude Parisien, greffière

EST ABSENTE :

M^{me} Marie Levert, conseillère

394-12-23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: M. le conseiller Sylvain Bouchard
Appuyé par: M^{me} la conseillère Annick Latour
Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que soumis.

----- 1RE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET

La première période de questions a alors lieu.

Aucun citoyen ne demande d'être entendu.

395-12-23 ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* stipulant l'adoption du budget de la Ville pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT la présentation du budget.

Il est proposé par: M. le conseiller Martin Gélinas
Appuyé par: M. le conseiller Michel LeBlanc

Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2024, tel que présenté, au montant de 39 347 450 \$.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

396-12-23 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* stipulant l'adoption, au plus tard le 31 décembre de chaque année, du programme des immobilisation de la Ville pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT la présentation du programme triennal d'immobilisations.

Il est proposé par : M. le conseiller Michel LeBlanc
Appuyé par: M. le conseiller Sylvain Bouchard
Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations pour un montant total de 62 809 533 \$ réparti comme suit:

Année	Montant
2024	5 304 750 \$
2025	22 034 548 \$
2026	35 470 235 \$

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2E PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Le citoyen suivant demande d'être entendu :

- M. Richard Favreau.

397-12-23 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Gélinas
Appuyé par : Mme la conseillère Annick Latour
Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée. Il est 18h30.

M^{me} Jocelyne Bates
Mairesse

M^e Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière

Je soussignée, certifiée par la présente, que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 décembre 2023 à 18 h.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Anne-Sophie Primeau, directrice des Services administratifs et trésorière